

LAC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 1435

Rapport d'inspection - Install	ation électrique domesti	que BT / TB	T existant	e	
Nº do rapport: 2 5 10 00 00				7.	
N° de rapport : Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique					
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation : maison maison appartement contrôle périodique  Demandeur : Contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation : maison					
Demandeur: Celti. Cheek		1 de constante			
Personne sur place :	code EAN de l'installation :	111 - 4	1000	er Gree	
			00	0	
Date de visite: O. J. Joseph Date d'émission	: Office I.I. References	bis 0 278		INO.198	
Date de visite : O. J. John Date d'émission Référentiel réglementaire : RGIE art. 271	276 bis et dérogations 271	DIS 🗖 270			
Référentiel procedure 50001E0 BELOTOM 400	: CHECK-LIST-INS-E-TT	/	had you still said	0.00	
Description de l'installation visitee :	I D tion sérale du branch	nement: 65	A	. 0	
Tension d'utilisation:		nombre de circ	uits terminau	x: 19	
□3N400 V □3x230V □2x230V ■ 1N400V	e .	angues de l'Angues	halon Louise		
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :  Description		En ordre	Pas en	n.a. ou	
			ordre	dérog.	
Lucas des sehémas à l'installation		meent/hon STO	X	ions.	
Correspondances des schémas à l'installation		X	Alasani al- tolki	7 101	
Etat du matériel électrique installé  Mesures de protection contre les contacts directs		×	1:00019.2	(100)	
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des				an establish	
discourant différentiel residuel par leur propre bouton de tout		.1			
Note: différentiel 🗆 plombé 🚨 non plombable 🚨 a nouveau plombe		×	21	O'CH SHILL	
Develop de défaut & recordement adequat des différentiels			X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		×		1001	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1	V	100.00	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		A AND DESCRIPTION		V	
Matérial électrique mobile branché au moment du contrôle		<b>V</b>	Tally SWEET STATE	12.00	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 2////1981 & derogations		1	The state of		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		1	NACTOR OF	i Call	
Résistance de dispersion de la prise de terre :					
Identification des appareils de mesure : repris	se dans le dossier equipement ma	ividuel de l'agei		Jone II	
Manquements / Notes :			. f		
Manquements / Notes:	electi Pue De	l'insi	ollo	non.	
M. Morace				B. +	
Vile con of 6 maneron con	1 brese cur	Sine 7	regixa	11.00	
The contract of the contract o	1 P			20	
du moteriel a post	e fixe- Tills	mo car	Ne 3	240	
A Record pommenent prise con Sine + Refixation du moternel a post fixe. I les machine dean pue sont pes roccordees four PIDA de 301A					
Conclusion : ☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer					
L'installation electrique est conforme aux prescriptions du N.C. L.					
Conclusion:  □ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  □ L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  □ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter					
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. One visite compositions du R.G.I.E. One visite composition du R.G.I.E. One visite compositant du R.G.I.E. One visite composition du R.G.I.E. One visite co					
vente.					
<ul> <li>Les résultats du contrôle ne permettent pas</li> </ul>	vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter				

1/2

Nom et visa du demandeur pour réception :

par le même organisme en vue de compléter le dossier.

CUFFARO

SOCOTEC Domenico

Nom et visa de l'inspecteur Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,